

LETTRE PASTORALE DE MGR PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

(Sur les droits de l'Eglise en matière de mariage et)
sur la loi récemment votée de la crémation
des cadavres

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédic-
tion en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

I

Nos très chers frères,

Nous ne pouvons vous dissimuler que nous venons aujourd'hui vers vous, sous le coup d'une émotion profonde.

Dans notre lettre pastorale du 10 janvier dernier, nous vous avons exposé la doctrine catholique touchant le mariage chrétien. L'origine divine du mariage, son unité et son indissolubilité, son élévation par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement de la nouvelle loi, les droits exclusifs que l'Eglise a sur lui, ont été sommairement développés à la lumière de la tradition catholique. Ce ne sont pas des opinions personnelles que nous avons émises ; ce ne sont pas des thèses de canonistes que nous avons défendues ; c'est le pur et simple enseignement de l'Eglise que nous avons rappelé, enseignement infallible par conséquent ; immuable, que les législateurs, les philosophes ou les juristes pourront bien attaquer ou nier, mais dont, en réalité, ils ne changeront pas un iota devant la conscience et devant Dieu. Les solennelles paroles de l'apôtre saint Paul aux Galates (1) nous revien-

(1) C. I, v. 8 et suivants.